

Paris, le 14 mai 2025

**AVIS INTERNET**

**OSTRUM SRI MONEY PLUS**

**FCP DE DROIT FRANÇAIS**

(Part R : FR0010885210\* / Part I (C) : FR0010885236 / Part I (D) : FR0010885251\* /

Part N : FR0013230257\* / Part M : FR0013527785\* / Part SI : FR001400R6K0\*)

*\* Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous vous informons des modifications suivantes :

**1. Intégration des orientations de l'ESMA sur les noms des fonds contenant des termes liés à l'ESG ou à la durabilité**

- Application de politiques d'exclusions et sectorielles

Outre les politiques d'exclusions mises en place par Ostrum Asset Management et celles du label ISR seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.

- Part des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S sera d'au moins 80% au lieu de 70%.

**2. Abaissement du montant minimal de souscription initiale de la part SI\* à 100.000.000 euros au lieu de 200.000.000 euros**

*\* Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

**3. Description de la procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire**

La procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire décrite au sein du prospectus précisera les rôles de l'équipe de Risques de Crédit et du Comité des Risques de Crédit du délégataire de gestion financière Ostrum Asset



Management et mettra à jour la grille de notation des émetteurs au sein de l'univers investissable.

#### **4. Libellé de l'indicateur corruption**

Le libellé de l'indicateur « lutte anti-corruption » présent au sein du prospectus et de l'annexe SFDR sera mis à jour de la façon suivante « absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

**Ces modifications entreront en vigueur le 21 mai 2025.**

De plus, le prospectus mis à jour en anglais, les documents d'information clé en français et en néerlandais, le règlement en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.